

Présents : Mme JUNG (directrice), Mme SAINZ, Mme VITET-COVAS, Mme SCHNEIDER (enseignantes), Mme MARGAILLAN (adjointe aux affaires scolaires), Mme MOTTUEL (ATSEM), Mme CHAMPON Aldina (employée communale), Mme BOURNE (présidente du SOU des écoles et parent délégué), Mme BOURGUIGNON, Mme GENEST, M.LANGENBACH (parents délégués),

Excusés : M.NOBLE Frédéric, Inspecteur de circonscription, M.CHEVALLIER (Maire), Mme SIMIEN-BARON Inès, Mme LANGLAMET Sophie (enseignante du Jeudi) , Mme GENIN, Mme CLAVEL (déléguées DDEN).

Secrétaire de séance : Mme JUNG Nathalie, directrice.

COMPTE -RENDU du Conseil d'école 1 du 17/11/2022

1) Rôle des DDEN (délégué départementaux de l'Education nationale)

Ils s'assurent des bonnes conditions de vie de l'élève. Pour cela, ils effectuent une visite de l'école 1 fois/an afin de vérifier si la sécurité des élèves est assurée (jeux extérieurs, locaux). Ils s'intéressent également à la cantine et au transport. Ils contrôlent les locaux, le mobilier scolaire...La visite annuelle aura lieu le **Jeudi 24 Novembre**.

2) Cantine, garderie :

- **Cantine** : la nouvelle cantine est prête. Les tarifs des repas sont stables jusqu'à fin Décembre mais devraient augmenter en Janvier.
- **Transport** : c'est Mme CHAMPON Aldina qui est chargée d'amener les enfants de maternelle au car. Les parents l'informent via le cahier de liaison des instructions concernant le car.
- **Garderie** : un système d'annulation le jour même a été évoqué dans le cas où les enfants ne restent pas à la garderie alors qu'ils étaient inscrits. Pour l'instant, comme le précise le règlement de la cantine/garderie, vous pouvez annuler la garderie la veille. Le temps de garderie est de 1,20 euro.

3) Vote du règlement intérieur : Le règlement est voté à l'unanimité pour.

4) Résultats des élections des parents délégués

Les parents délégués titulaires élus sont : Mme GENEST Delphine, M.LANGENBACH Marc, Mme BOURGUIGNON Laëtitia et Mme BOURNE Céline et en suppléants : Mme GERMAIN Laurine .

5) Bilan des évaluations CP-CE1 :

En CP et CE1, le niveau en Français est très bon.

En CE1, l'écriture des nombres supérieurs à 69 reste difficile ainsi que la vitesse de lecture.

En Mathématiques, il y a du mieux en résolution de problèmes CE1 par rapport à l'année dernière. Il y a même 100 % en CP.

6) Modalités d'évaluation et aides aux élèves :

- **Un livret scolaire unique numérique (LSUN)** suit votre enfant du CP à la 3ème. Il recense les progrès dans l'acquisition des fondamentaux de la scolarité obligatoire. Ce livret vous sera communiqué en Janvier et en Juin.
En cycle 1, l'élève possède un **classeur de suivi des apprentissages** organisé en 5 domaines rempli tout au long du cycle pour observer les progrès et les réussites de l'enfant de la PS à la GS. Une **fiche de synthèse** est complétée à la fin de chaque cycle (en fin de GS et en fin de CE2).
En cycles 2 et 3, un **classeur d'évaluations** est mis en place.
- **Les évaluations repères nationales** obligatoires pour les CP et les CE1 ont eu lieu en Septembre. Ce dispositif permet de donner des repères au professeur concernant les connaissances et les compétences en Français et en Maths. Les résultats sont transmis aux parents lors d'une réunion. Il y aura d'autres évaluations en Janvier pour les CP.

Besoins éducatifs particuliers des élèves :

- **Le PAI** (projet d'accueil individualisé) concerne les enfants atteints de maladies chroniques (asthme, allergies, intolérances alimentaires).
- **Les PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative) permettent de formaliser les actions prévues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève.
- **Le PPS** (projet personnalisé de scolarisation). C'est la famille qui saisit la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) avec l'aide de l'enseignant référent.
- **Le PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) permet aux élèves de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.
- **Le RASED (réseau d'aide)** : composé d'une **maitre E** et d'une **psychologue scolaire** qui peut observer les élèves dans la classe et prendre rendez-vous avec les parents pour poursuivre éventuellement la prise en charge avec votre accord sur le temps scolaire.
- Certains élèves sont aussi pris en charge pendant les **APC** entre 11h30 et 12h.

7) Vie scolaire :

- Remplacement de Mme CHAMPON Laurie par Mme SIMIEN-BARON Inès.

- Sécurité : un exercice incendie a été réalisé. Nous ferons un exercice PPMS chimique la semaine prochaine. Les enfants sont préparés en classe avant cet exercice.

- Récréation des CP : les CP peuvent rejoindre la récréation du bas le vendredi. L'organisation des récréations est sous la responsabilité de l'équipe éducative qui prend des décisions au cours des conseils des maitres. Chaque organisation est adaptée aux besoins des élèves et aux objectifs pédagogiques.

- Les conflits qui ont lieu à l'école doivent être réglés au sein de l'école. De façon générale, venez voir l'enseignant ou la directrice pour l'informer du problème. Si le problème concerne la cantine ou la garderie, c'est la directrice qui transmettra l'information à la Mairie.

- CE1 : en fonction du projet et des besoins pédagogiques de la classe, les CE1 des 2 classes sont parfois regroupés ou non. Ils peuvent rejoindre la cour de récréation du bas (récréations et temps d'accueil) et inversement les CE1 du bas peuvent monter. Pour des besoins pédagogiques, certains CE1 remontent directement en classe à 8h20 ou 13h20 pour un travail complémentaire en soutien.

- APC : les élèves restant à la garderie de 11h30 à 12h pour attendre leurs frères et sœurs qui sont en APC doivent être récupérés par les parents au portail du bas à midi précise car les autres élèves montent à la cantine. Si vous êtes en retard vous pourrez récupérer vos enfants à la nouvelle cantine (passez côté route de Roybon).

8) Projets, sorties scolaires // SOU :

+ Animation : Planète mômes (26 Septembre) : thèmes de l'eau et de la biodiversité.

+ Semaine du goût, musée de la noix à Vinay (14 Octobre) : Mme SAINZ (1 seule place disponible) : L'arbre nourricier.

+ Visite de la station d'épuration de Saint SAUVEUR : Mme SAINZ et Mme JUNG le 29 Novembre.

+ Lecture de contes avec Mme MARGAILLAN et Mme BRUN pour les PS MS GS.

+ Voyage des CM1-CM2 : Budget global : 9 492 euros

Budget prévisionnel : Mairie 3 000 euros / Sou des écoles : 3 000 euros, COOP scolaire : 800 euros, participation des parents : 107,68 euros. Une partie du voyage (voir la totalité) peut être prise en charge par les œuvres sociales de votre Comité d'entreprise. Une fois réglé, vous recevrez une facture fournie par l'école pour pouvoir faire la demande de remboursement. Un paiement en 3 fois est possible.

9) Bilans financiers OCCE (école) :

Un budget de 500 euros est attribué à chaque classe.
Bilan des COOP.

10) Mairie :

- ✚ Panneau interdiction de fumer à placer sur le mur de la cantine devant l'école.
- ✚ Un signal sonore dans la salle informatique pour la garderie.
- ✚ **Conseil municipal d'enfants** : un projet de parc très nature proposé par les enfants avec jeux et aire de pique-nique devrait voir le jour vers l'été 2023.
- ✚ Merci pour la nouvelle cantine. Le petit portail entre la cour de la maternelle et la cantine doit toujours rester fermé. Peut-on placer un écriteau pour le rappeler ? Le poteau doit être renforcé.
- ✚ 3 bacs de rangement dans la classe de Coralie et un meuble à 4 tiroirs.
- ✚ Merci pour les 2 imprimantes des classes de Mme JUNG et Mme SAINZ et le nouveau vidéo projecteur dans la classe de Mme JUNG.

Prochain conseil le **Jeudi 16 Mars 2023, 18h-20h.**

Merci à tous !

La secrétaire de séance et présidente du conseil,
Madame JUNG